

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 57

Artikel: Bons mots
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

définitive s'effectue à un bureau autre que celui d'entrée se fait d'après les prescriptions suivantes :

1. Les envois de marchandises à l'expédition desquels le destinataire désire qu'il soit procédé par le bureau du lieu de destination, sur la base d'une déclaration qu'il se réserve d'établir, doivent être déclarés au bureau d'entrée pour l'expédition avec acquit à caution sous plombage, et il doit être fourni des garanties pour le droit au taux le plus élevé du tarif.

2. Les envois de marchandises déclarés pour l'expédition avec acquit à caution au bureau d'entrée sur la base d'une déclaration du contenu conformément au tarif (auquel cas la marchandise est taxée d'après le tarif et expédiée non plombée, avec acquit à caution) sont acquittés définitivement au lieu de destination sur la base de l'acquit à caution.

3. La révision douanière au lieu de destination, soit l'expédition douanière sur la base de la révision, ne peut avoir lieu que par les envois désignés au chiffre 1 ci-dessus, ainsi que provisoirement et sous réserve de revenir en tout temps sur cette tolérance, pour les wagons complets non plombés, chargés d'une seule marchandise, expédiés avec acquit à caution libellé d'après le tarif, pour l'acquittement définitif desquels c'est le poids reconnu par le service des douanes au lieu de destination qui pourra servir de base.

4. Dans le cas prévu au chiffre 2 ci-dessus, les indications fournies au bureau d'entrée sur le contenu et le poids ne peuvent plus être changées. Les destinataires qui voudraient réclamer contre l'exactitude de la perception des droits sur la base des indications fournies au bureau d'entrée devront s'adresser à la direction des douanes dont relève ce bureau.

5. Les envois de marchandises auxquels le bureau d'entrée ne peut apposer la fermeture douanière (plombage), par suite de leur conditionnement ou pour tout autre motif, doivent être déclarés à ce bureau conformément au tarif.

6. Les envois à expédier sous plombage et acquit à caution par le bureau d'entrée doivent être cordés par le conducteur de la marchandise (article 53 du règlement d'exécution pour la loi sur les douanes), et les bureaux ne doivent admettre que des cordages fournissant des garanties suffisantes contre la possibilité de substitution des marchandises.

7. Les bureaux d'entrée précéderont comme pour les envois déclarés pour l'importation, à la révision douanière des envois expédiés avec acquits à caution, contenant de la marchandise conformément au tarif (chiffre 2 ci-dessus).

8. Les présentes prescriptions entreront en vigueur le 1^{er} février 1899.

Cote de l'argent

Du 1^{er} février 1899

Argent fin en grenailles . . fr. 105. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 55 du *Pays du Dimanche* :

212. CHARADE.

Mi-graine (migraine).

213. RÉBUS GRAPHIQUE.

Rond d'o I ne d'I (Rondeau inédit).

214. ÉNIGME.

Soufflet.

215. MOT EN TRIANGLE.

P A R A D I S
A M A D I S
R A V E S
A D E N
D I S
I S
S

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.
Myosotis à Bassecourt ;

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
Sai-si-bon, Place des Bannelats à Porrentruy ;
Le marquis de Morchwil : Myosotis à Lucerne ;
Melle Tomelean : Léon Chatelain les Bois ;
Scène de sauvetage à Boncourt ; Bédame, Riflard-
que d'âme à Bon Cours ; Tulipe noire au Noir-
mont ;

220. CHARADE.

On aime à entendre mon premier.
On s'amuse sur mon dernier.
Mais on a peur de mon entier.

221. ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales forment le nom d'un chef helvète célèbre :

X X X X X 1. Signal militaire.
X X X X X 2. — Amuse les enfants.
X X X X X 3. — Plante utile.
X X X X X 4. — Qui s'élève contre Dieu
X X X X X 5. — Signe du chrétien.
X X X X X 6. — Fleuve de Russie.

222. ANAGRAMME.

Lisez d'abord directement,
Puis au rebours le mot que je propose,
Et vous en aurez deux tour à tour exprimant
L'un l'effet et l'autre sa cause ;
Par la cause et l'effet, de fragiles esquifs,
Poussés par l'ouragan, se brisent aux récifs.

223. MOT CARRÉ.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les désignations :

X X X X X 1. — Cordage.
X X X X X 2. — Grand-prêtre.
X X X X X 3. — Tumulte.
X X X X X 4. — Fleuve.
X X X X X 5. — Terme d'arboriculture.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir. 14 février 1899.

Publications officielles.

Convocations d'assemblée.

Courtedoux. — Le 5 à 12 1/2 h. pour statuer sur une demande du fermier de Pietchiesson, voter le règlement des pompiers.

Delémont. — Le 5 à 10 1/2 h. pour arrêter les budgets, statuer sur une pétition demandant la publication des rôles d'impôt, etc.

Pleigne. — Le 5 à l'heure habituelle pour voter le budget, décider la construction d'une grange, etc.

Pommerats. — 1^{re} section, le 5 à 3 h. pour classer les gaubes.

L'éditeur : Société Typographique, Porrentruy

Bons mots

Dufourneau n'est pas un héros. Ayant à passer une rivière sur un bac et voyant que l'eau est agitée :

— Mon ami, dit-il, avec inquiétude au batelier, vous est-il jamais arrivé de perdre, par quelque accident, des personnes que vous passiez ?

— Perdre ? Jamais, monsieur ; mon dernier client s'est bien noyé ici, la semaine dernière, mais nous l'avons retrouvé le lendemain.

Une petite fille s'approche de son père et lui dit : « Papa, Est-ce vrai qu'Adam n'a jamais été un poupon ?

— Mais certainement.

— Alors comment ça se fait ?

— Parce qu'il n'a jamais eu de nourrice, mon enfant.

L'hiver



L'hiver, ce vieillard sévère, vêtu de son grand manteau blanc et de son capuchon sinistre, a fait enfin son apparition. Il se cache dans son antre ténébreuse.

Amis lecteurs, cherchez-le et vous le trouverez.